Bordereau attestant l'exactitude des informations - DIJON - 2104 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 03/03/2026 - 2393 - 2018 D 00626 - 818 492 530 - LEGATIS

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

① BILAN - ACTIF

DGFiP N° 2050 2025

Désignation de l'entreprise : **SPFPL LEGATIS (SAS)** — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * : 12

Adresse de l'entreprise : 23 RUE BUFFON 21000 DIJON — Durée de l'exercice précédent * : 12

Numéro SIRET * : 8 1 8 4 9 2 5 3 0 0 0 0 1 4 — Néant ☐ *

			Brut 1	Amortissements, provisions 2		Exercice N, clos le 31122025 Net 3	N-1 31122024 Net 4
	Capital souscrit non appelé (I)	AA					
ACTIF IMMOBILISE * — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC			
	Frais de développement*	CX		CQ			
	Concessions, brevets et droits similaires	AF		AC			
	Fonds commercial (1)	AH		AI			
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AC			
	Constructions	AP		AC			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS			
	Autres immobilisations corporelles	AT		AU			
	Immobilisations en cours	AV		AW			
	Avances et acomptes	AX		AY			
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
	Autres participations	CU		CV			
	Créances rattachées à des participations	BB		BC			
	Autres titres immobilisés	BD	12 707 118	BE		12 707 118	12 707 118
	Prêts	BF		BG			
	Autres immobilisations financières *	BH		BI			
	TOTAL (II)	BJ	**12 707 118**	BK		**12 707 118**	**12 707 118**
ACTIF CIRCULANT — STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM			
	En cours de production de biens	BN		BO			
	En cours de production de services	BP		BQ			
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
	Marchandises	BT		BU			
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW			
CREANCES	Clients et comptes rattachés (3) *	BX		BY			
	Autres créances (3)	BZ	791 197	CA		791 197	1 090 281
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE			
	Disponibilités	CF	2 066 218	CG		2 066 218	1 300 736
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH		CI			
	TOTAL (III)	CJ	**2 857 415**	CK		**2 857 415**	**2 391 017**
	Frais d'émission d'emprunt à étaler **(IV)**	CW					
	Primes de remboursement des obligations **(V)**	CM					
	Ecarts de conversion actif * **(VI)**	CN					
	TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	**15 564 533**	1A		**15 564 533**	**15 098 135**

Renvois : (1) Dont droit au bail : — (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP — (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété : * Immobilisations : — Stocks : — Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de Dijon le 13 MARS 2026 sous le N° B 2313

COPIE CERTIFIÉE CONFORME A L'ORIGINAL

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(2) BILAN - PASSIF avant répartition

DGFiP N° 2051 2025

Désignation de l'entreprise SPFPL LEGATIS (SAS) — Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 6 728 397)	DA	6 728 397	6 557 397
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	2 244 452	1 957 018
	Ecarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	607 509	489 688
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	1 657 546	907 596
	Report à nouveau	DH		
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	**2 071 317**	**2 356 411**
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	**13 309 221**	**12 268 110**
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	2 243 576	2 822 237
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	375	375
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	8 131	7 413
	Dettes fiscales et sociales	DY	3 230	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	**2 255 312**	**2 830 025**
	Ecarts de conversion passif * **(V)**	ED		
	TOTAL GENERAL (I à V)	EE	**15 564 533**	**15 098 135**

RENVOIS				
(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
(2)	Dont — Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	Dont — Ecart de réévaluation libre	1D		
	Dont — Réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	620 665	614 073
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

③ COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFiP N° 2052 2025

Désignation de l'entreprise : **SPFPL LEGATIS (SAS)** — Néant ☐ *

			Exercice N					Exercice (N-1)
			France	Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC		
	Production vendue biens*	FD		FE		FF		
	Production vendue services *	FG		FH		FI		
	Chiffres d'affaires nets*	FJ		FK		FL		
	Production stockée *					FM		
	Production immobilisée *					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FP		
	Autres produits (1) (11)					FQ		1
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR		1
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	13 539	25 315
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX		25
	Salaires et traitements *					FY		
	Charges sociales (10)					FZ		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobili-sations - dotations aux amortissements * (14)					GA		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobili-sations - dotations aux provisions					GB		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE		
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	**13 539**	**25 340**
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)						GG	**(13 539)**	**(25 339)**
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * **(III)**					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré * **(IV)**					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	2 129 994	2 440 291
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	6 649	10 360
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP	**2 136 643**	**2 450 651**
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	41 513	61 856
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	**41 513**	**61 856**
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	**2 095 130**	**2 388 795**
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	**2 081 591**	**2 363 456**

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

4 COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFiP N° 2053 2025

Désignation de l'entreprise **SPFPL LEGATIS (SAS)** — Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH		
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	**(IX)**	HJ		
Impôts sur les bénéfices *	**(X)**	HK	10 274	7 045
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	**2 136 644**	**2 450 652**
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	**65 326**	**94 241**
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)		HN	**2 071 317**	**2 356 411**

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
(2)	Dont produits de locations immobilières	HY		
	Dont produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G		
(3)	Dont - Crédit-bail mobilier *	HP		
	Dont - Crédit-bail immobilier	HQ		
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H		
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J		
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K		
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
(9)	Dont transferts de charges	A1		
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13)	Dont primes et cotisations sociales personnelles facultatives A6 ; obligatoires A9 ; dont cotisations facultatives Madelin A7 ; dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8			
(14)	Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (art. 39, 1-2°, al.3)	HS		

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :

	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Cf. état 2053-Détail des produits et charges exceptionnels		

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Etats financiers au 31/12/2025

Annexes comptables

ANNEXE - Elément 1

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables (ANC n°2022-06 du 30/12/2023, modifiant le règlement n°2014-03 du 05/06/2014 relatif au PCG) en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Changement de référentiel comptable

Le règlement ANC n°2022 06 relatif à la modernisation des états financiers est applicable depuis le 1er janvier 2025.
Les comptes annuels au 31 décembre 2025 ont été établis conformément à ce règlement.

Il s'agit de la première année d'application du règlement qui constitue un changement de méthode comptable.
L'application de ce nouveau plan comptable n'a pas d'impact significatif sur la présentation des comptes de la société qui nécessiterait une mention particulière.»

Le bilan de l'exercice présente un total de **15 564 533** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **2 136 644** euros et un total **charges** de **65 326** euros,dégageant ainsi un **résultat** de **2 071 317** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2025** et finit le **31/12/2025.**
Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Immobilisations financières

Les titres de participation sont valorisés à leur valeur d'apport.

A la cloture de chaque exercice, cette valeur est rapprochée d'une estimation de la

ANNEXE - Elément 1

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

valeur d'usage appréciée en tenant compte des éléments suivants:

- Capitaux propres et plus values latentes
- Rentabilité
- Elements prévisionnels
- Utilité pour l'entreprise

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable

Immobilisations

Etat exprimé en **euros** Règlement ANC 2022-06	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
Total immobilisations incorporelles						
Total immobilisations corporelles						
Total immobilisations financières	12 707 118					12 707 118
TOTAL	**12 707 118**					**12 707 118**

Amortissements

Etat exprimé en **euros** Règlement ANC 2022-06	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
		Dotations	Diminutions	
Total immobilisations incorporelles				
Total immobilisations corporelles				
TOTAL				

Provisions

Etat exprimé en **euros** Règlement ANC 2022-06	Provisions début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Provisions au 31/12/2025
Provisions règlementées				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour dépréciation				
TOTAL				

Capital social

Etat exprimé en **euros** Règlement ANC 2022-06	31/12/2025	Nombre	Val. Nominale	Montant
Actions / Parts sociales				
Du capital social début exercice		6 557 397,00	1,0000	6 557 397,00
Emises pendant l'exercice		171 000,00	1,0000	171 000,00
Remboursées pendant l'exercice				
Du capital social fin d'exercice		**6 728 397,00**	**1,0000**	**6 728 397,00**

Créances et Dettes

Etat exprimé en **euros** (Règlement ANC 2022-06)	31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients			
Créances représentatives des titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices			
Taxes sur la valeur ajoutée			
Autres impôts, taxes versements assimilés			
Divers			
Groupe et associés	791 197	791 197	
Débiteurs divers			
Charges constatées d'avance			
TOTAL DES CREANCES	**791 197**	**791 197**	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Remboursements obtenus en cours d'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

	31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine	2 243 576	608 929	1 634 647	
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	8 131	8 131		
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
Impôts sur les bénéfices	3 230	3 230		
Taxes sur la valeur ajoutée				
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	375	375		
Autres dettes				
Dette représentative de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES	**2 255 312**	**620 665**	**1 634 647**	
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice	557 467			
Emprunts dettes associés (personnes physiques)	375			

Engagements financiers

Etat exprimé en **euros**	31/12/2025	Engagements financiers donnés	Engagements financiers reçus
Effets escomptés non échus			
Avals, cautions et garanties			
CAUTION SOLIDAIRE SUR EMPRUNTS LEGATIS NUITS SAINT GEORGES		520 984	
		520 984	
Engagements de crédit-bail			
Engagements en pensions, retraite et assimilés			
Autres engagements			
Total des engagements financiers (1)		520 984	
(1) Dont concernant :			
Les dirigeants			
Les filiales			
Les participations			
Les autres entreprises liées			

ANNEXE - Elément 6.11

Charges à payer

Etat exprimé en **euros**	31/12/2025	31/12/2024	Variations	%
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 922	7 204	718	9,97
Dettes fiscales et sociales				
Dettes fournisseurs d'immobilisation				
Autres dettes				
TOTAL	**7 922**	**7 204**	**718**	9,97

Charges à payer (détail)
au 31/12/2025

Libellé	Montant
FNP - CAPEC JURIDIQUE 2025	924
FNP - CAPEC COMPTA EXERCICE 2025	4 526
FNP - CAC EXCO	2 472
Totalisation	**7 922**

ANNEXE - Elément 1

Annexe complémentaire

Etat exprimé en **euros**

HONORAIRES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Conformément aux articles R.123-198-9° et R233-14-17° du code de commerce, nous portons à votre connaissance que les honoraires des commissaires aux comptes inclus au compte de résultat s'élévent à 2 944 € TTC. Ces honoraires se décomposent comme suit:

- honoraires facturés au titre du contrôle légal : 2 944 € TTC

Filiales et participations

1/0

A. Filiales (plus de 50%)
B. Participations (10 à 50%)

Etat exprimé en **euros** — **31/12/2025**

	Capitaux propres	Quote part du capital détenue (en pourcentage)	Valeur comptable des titres détenus		Montant net des prêts et avances consentis par la sté
			Brute	Nette	
A1. Renseignements détaillés pour chaque filiale					
SELAS LEGATIS DIJON QUETIGNY	1 582 859	99,99	3 189 000	3 189 000	12 745
SELAS LEGATIS BEAUNE	1 610 863	99,99	1 121 000	1 121 000	452
SELAS LEGATIS DOLE	282 664	99,94	1 831 143	1 831 143	220 554
SELAS LEGATIS DIJON GENLIS	1 684 122	99,78	4 260 140	4 260 140	550 656
SELAS LEGATIS NUITS SAINT GEORGES	1 039 376	99,94	2 275 831	2 275 831	141
A2. Renseignements globaux pour les filiales non reprises au A1					
A. Total des filiales					
B1. Renseignements détaillés pour chaque participation					
B2. Renseignements globaux pour les participations non au B1					
B. Total des participations					
C. Total des filiales et des participations (A + B)					

	Montant des engagements donnés par la sté	Chiffre d'affaires hors taxe du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société	Observations
A1. Renseignements détaillés pour chaque filiale					
SELAS LEGATIS DIJON QUETIGNY		7 380 026	1 154 736	288 528	
SELAS LEGATIS BEAUNE		4 401 885	1 321 522	1 420 163	
SELAS LEGATIS DOLE		1 606 456	16 332		
SELAS LEGATIS DIJON GENLIS		5 409 330	225 190		
SELAS LEGATIS NUITS SAINT GEORGES	260 492	1 935 063	301 821	421 303	
A2. Renseignements globaux pour les filiales non reprises au A1					
A. Total des filiales					
B1. Renseignements détaillés pour chaque participation					
B2. Renseignements globaux pour les participations non au B1					
B. Total des participations					
C. Total des filiales et des participations (A + B)					

EXCO

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
26 FEV. 2026
21000 DIJON

SPFPL LEGATIS

Société par Actions Simplifiée

23 Rue Buffon

21000 DIJON

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Exco
Socodec

51 avenue Françoise Giroud
Parc Valmy - B.P. 16601
21066 Dijon
Tél. : + 33 (0)3 80 60 99 99
Fax : + 33 (0)3 80 60 99 98
www.exco.fr

SPFPL LEGATIS

Société par Actions Simplifiée

23 Rue Buffon

21000 DIJON

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Au Président de la société LEGATIS,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SPFPL LEGATIS relatifs à l'exercice 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour trois exercices prévus à l'article L.821-57 du Code de commerce. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Le paragraphe de l'annexe relatif aux règles et méthodes comptables et intitulé « Immobilisations financières » expose la méthode de valorisation des titres de participation et également l'estimation de leur valeur d'usage. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons examiné les estimations et hypothèses retenues et nous nous sommes assuré que la note de l'annexe fournit une information appropriée.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, au contrôle des documents adressés à l'organe appelé à statuer sur les comptes, conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour trois exercices prévue à l'article L. 821-57 du code de commerce.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Comité de direction et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du Code de commerce.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

9

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Comité de Direction.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour trois exercices prévue à l'article L.821-57 du Code de commerce permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour trois exercices prévue à l'article L.821-57 du Code de commerce, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

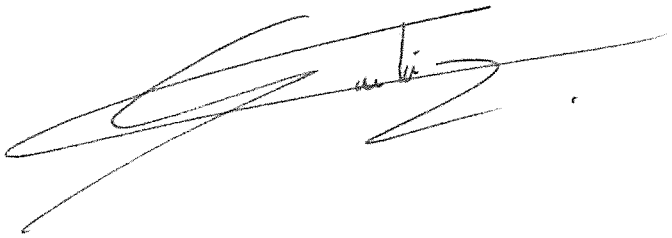
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Dijon, le 6 février 2026

Le Commissaire aux Comptes

Exco Socodec



Christel SADOINE

Bilan Actif

Etat exprimé en **euros**
Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
	Capital souscrit non appelé (I)				
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (II)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations tech.,mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles				
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (1)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés	12 707 118		12 707 118	12 707 118
	Prêts				
	Autres immobilisations financières				
	Total de l'actif immobilisé (III)	**12 707 118**		**12 707 118**	**12 707 118**
ACTIF CIRCULANT	**STOCKS ET EN-COURS**				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (2)				
	Créances clients et comptes rattachés				
	Autres créances	791 197		791 197	1 090 281
	Charges constatées d'avance				
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES	2 066 218		2 066 218	1 300 736
	Total de l'actif circulant (IV)	**2 857 415**		**2 857 415**	**2 391 017**
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission des emprunts (V)				
	Primes de remboursement des emprunts (VI)				
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation Actif (VII)				
	TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I à VII)	**15 564 533**		**15 564 533**	**15 098 135**

(1) dont immobilisations financières à moins d'un an
(2) dont créances à plus d'un an

Bilan Passif

Etat exprimé en **euros**
Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	31/12/2024
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	6 728 397	6 557 397
	Primes d' émission, de fusion, d' apport ...	2 244 452	1 957 018
	Ecarts de réévaluation		
	Ecarts d'équivalence		
	RESERVES		
	Réserve légale	607 509	489 688
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	1 657 546	907 596
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice	**2 071 317**	**2 356 411**
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	**13 309 221**	**12 268 110**
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	**DETTES FINANCIERES**		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit	2 243 576	2 822 237
	Emprunts et dettes financières divers (2)	375	375
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 131	7 413
	Dettes fiscales et sociales	3 230	
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total des dettes	**2 255 312**	**2 830 025**
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif		
	TOTAL PASSIF	**15 564 533**	**15 098 135**

	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	2 071 317,23	2 356 411,24
(1)	Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)	620 665	614 073
(2)	Dont emprunts participatifs		

Compte de Résultat

		31/12/2025		31/12/2024	
		12 mois	% C.A.	12 mois	% C.A.
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises Production vendue (Biens) Production vendue (Services et Travaux)				
	Montant net du chiffre d'affaires				
	Productions stockée Production immobilisée Subventions d'exploitation Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges Autres produits			1	
	Total des produits d'exploitation			**1**	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises Variation de stock Achats de matières et autres approvisionnements Variation de stock Autres achats et charges externes Impôts, taxes et versements assimilés Salaires et traitements Charges sociales du personnel Cotisations personnelles de l'exploitant Dotations aux amortissements et aux provisions Autres charges	13 539		25 315 25	
	Total des charges d'exploitation	**13 539**		**25 340**	
	RESULTAT D'EXPLOITATION	**(13 539)**		**(25 339)**	
PRODUITS FINANCIERS Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré De participations (3) D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3) Autres intérêts et produits assimilés (3) Reprises sur provisions et transfert de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	2 129 994 6 649		2 440 291 10 360	
	Total des produits financiers	**2 136 643**		**2 450 651**	
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements et aux provisions Intérêts et charges assimilées (4) Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	41 513		61 856	
	Total des charges financières	**41 513**		**61 856**	
	RESULTAT FINANCIER	**2 095 130**		**2 388 795**	
	RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	**2 081 591**		**2 363 456**	
	Total des produits exceptionnels **Total des charges exceptionnelles**				
	RESULTAT EXCEPTIONNEL				
	PARTICIPATION DES SALARIES IMPOTS SUR LES BENEFICES	10 274		7 045	
	TOTAL DES PRODUITS **TOTAL DES CHARGES**	**2 136 644** **65 326**		**2 450 652** **94 241**	
	RESULTAT DE L'EXERCICE	**2 071 317**		**2 356 411**	

ANNEXE - Elément 1

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables (ANC n°2022-06 du 30/12/2023, modifiant le règlement n°2014-03 du 05/06/2014 relatif au PCG) en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Changement de référentiel comptable

Le règlement ANC n°2022 06 relatif à la modernisation des états financiers est applicable depuis le 1er janvier 2025.
Les comptes annuels au 31 décembre 2025 ont été établis conformément à ce règlement.

Il s'agit de la première année d'application du règlement qui constitue un changement de méthode comptable.
L'application de ce nouveau plan comptable n'a pas d'impact significatif sur la présentation des comptes de la société qui nécessiterait une mention particulière.»

Le bilan de l'exercice présente un total de **15 564 533** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **2 136 644** euros et un total **charges** de **65 326** euros,dégageant ainsi un **résultat** de **2 071 317** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2025** et finit le **31/12/2025.**
Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Immobilisations financières

Les titres de participation sont valorisés à leur valeur d'apport.

A la cloture de chaque exercice, cette valeur est rapprochée d'une estimation de la

ANNEXE - Elément 1

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

valeur d'usage appréciée en tenant compte des éléments suivants:

- Capitaux propres et plus values latentes
- Rentabilité
- Elements prévisionnels
- Utilité pour l'entreprise

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable

Immobilisations

Etat exprimé en **euros** Règlement ANC 2022-06	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
Total immobilisations incorporelles						
Total immobilisations corporelles						
Total immobilisations financières	12 707 118					12 707 118
TOTAL	**12 707 118**					**12 707 118**

Amortissements

Etat exprimé en **euros** Règlement ANC 2022-06	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
		Dotations	Diminutions	
Total immobilisations incorporelles				
Total immobilisations corporelles				
TOTAL				

Provisions

Etat exprimé en **euros** Règlement ANC 2022-06	Provisions début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Provisions au 31/12/2025
Provisions règlementées				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour dépréciation				
TOTAL				

Capital social

Etat exprimé en **euros** Règlement ANC 2022-06	31/12/2025	Nombre	Val. Nominale	Montant
Actions / Parts sociales				
Du capital social début exercice		6 557 397,00	1,0000	6 557 397,00
Emises pendant l'exercice		171 000,00	1,0000	171 000,00
Remboursées pendant l'exercice				
Du capital social fin d'exercice		**6 728 397,00**	**1,0000**	**6 728 397,00**

Créances et Dettes

Etat exprimé en **euros**
Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières			
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients			
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés	791 197	791 197	
	Débiteurs divers			
	Charges constatées d'avance			
	TOTAL DES CREANCES	**791 197**	**791 197**	
	Prêts accordés en cours d'exercice			
	Remboursements obtenus en cours d'exercice			
	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine	2 243 576	608 929	1 634 647	
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	8 131	8 131		
	Personnel et comptes rattachés				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
	Impôts sur les bénéfices	3 230	3 230		
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés				
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés	375	375		
	Autres dettes				
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
	TOTAL DES DETTES	**2 255 312**	**620 665**	**1 634 647**	
	Emprunts souscrits en cours d'exercice				
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	557 467			
	Emprunts dettes associés (personnes physiques)	375			

Engagements financiers

Etat exprimé en euros	31/12/2025	Engagements financiers donnés	Engagements financiers reçus
Effets escomptés non échus			
Avals, cautions et garanties			
CAUTION SOLIDAIRE SUR EMPRUNTS LEGATIS NUITS SAINT GEORGES		520 984	
		520 984	
Engagements de crédit-bail			
Engagements en pensions, retraite et assimilés			
Autres engagements			
Total des engagements financiers (1)		**520 984**	
(1) Dont concernant :			
Les dirigeants			
Les filiales			
Les participations			
Les autres entreprises liées			

ANNEXE - Elément 6.11

Charges à payer

Etat exprimé en **euros**	31/12/2025	31/12/2024	Variations	%
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 922	7 204	718	*9,97*
Dettes fiscales et sociales				
Dettes fournisseurs d'immobilisation				
Autres dettes				
TOTAL	**7 922**	**7 204**	**718**	*9,97*

Charges à payer (détail)
au 31/12/2025

Libellé	Montant
FNP - CAPEC JURIDIQUE 2025	924
FNP - CAPEC COMPTA EXERCICE 2025	4 526
FNP - CAC EXCO	2 472
Totalisation	**7 922**

ANNEXE - Elément 1

Annexe complémentaire

Etat exprimé en **euros**

HONORAIRES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Conformément aux articles R.123-198-9° et R233-14-17° du code de commerce, nous portons à votre connaissance que les honoraires des commissaires aux comptes inclus au compte de résultat s'élévent à 2 944 € TTC. Ces honoraires se décomposent comme suit:

- honoraires facturés au titre du contrôle légal : 2 944 € TTC

Filiales et participations

1/0

A. Filiales (plus de 50%)
B. Participations (10 à 50%)

Etat exprimé en **euros** — **31/12/2025**

	Capitaux propres	Quote part du capital détenue (en pourcentage)	Valeur comptable des titres détenus		Montant net des prêts et avances consentis par la sté
			Brute	Nette	
A1. Renseignements détaillés pour chaque filiale					
SELAS LEGATIS DIJON QUETIGNY	1 582 859	99,99	3 189 000	3 189 000	12 745
SELAS LEGATIS BEAUNE	1 610 863	99,99	1 121 000	1 121 000	452
SELAS LEGATIS DOLE	282 664	99,94	1 831 143	1 831 143	220 554
SELAS LEGATIS DIJON GENLIS	1 684 122	99,78	4 260 140	4 260 140	550 656
SELAS LEGATIS NUITS SAINT GEORGES	1 039 376	99,94	2 275 831	2 275 831	141
A2. Renseignements globaux pour les filiales non reprises au A1					
A. Total des filiales					
B1. Renseignements détaillés pour chaque participation					
B2. Renseignements globaux pour les participations non au B1					
B. Total des participations					
C. Total des filiales et des participations (A + B)					

	Montant des engagements donnés par la sté	Chiffre d'affaires hors taxe du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société	Observations
A1. Renseignements détaillés pour chaque filiale					
SELAS LEGATIS DIJON QUETIGNY		7 380 026	1 154 736	288 528	
SELAS LEGATIS BEAUNE		4 401 885	1 321 522	1 420 163	
SELAS LEGATIS DOLE		1 606 456	16 332		
SELAS LEGATIS DIJON GENLIS		5 409 330	225 190		
SELAS LEGATIS NUITS SAINT GEORGES	260 492	1 935 063	301 821	421 303	
A2. Renseignements globaux pour les filiales non reprises au A1					
A. Total des filiales					
B1. Renseignements détaillés pour chaque participation					
B2. Renseignements globaux pour les participations non au B1					
B. Total des participations					
C. Total des filiales et des participations (A + B)					

LEGATIS
Société de participations financières de professions libérales
sous forme de société par actions simplifiée de notaires
au capital de 5 946 980 euros
Siège social : 23 Rue Buffon
21000 DIJON
818 492 530 RCS DIJON

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 16 février 2026

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élevant à 2 071 317,23 euros de la manière suivante :

A la réserve légale	65 330,93 euros
Au compte « Autres réserves »	256 686,30 euros
A titre de dividendes Soit 0,29 euros (arrondis) par action	1 749 300,00 euros

Le dividende sera mis en paiement au siège social le 16 février 2026.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 1 749 300,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2022 :
1 700 000,00 euros, soit 0,23 euros (arrondis) par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 1 700 000,00 euros

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
26 FEV. 2026
21000 DIJON

Exercice clos le 31 décembre 2023 :
1 488 640,00 euros, soit 0,23 euros (arrondis) par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 1 488 640,00 euros

Exercice clos le 31 décembre 2024 :
1 488 640,00 euros, soit 0,23 euros (arrondis) par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 1 488 640,00 euros

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 16 février 2026

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Le Président

Signature